



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 10 décembre 2014

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2014
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Élection complémentaire au sein de la Commission ad'hoc pour la sécurité
6. Élection d'un suppléant au Conseil intercommunal du Conseil régional
7. Projet de réaménagement du centre du village et du carrefour du chemin de la Faverge – préavis N° 10/2014
8. Projet de construction de deux nouveaux courts de tennis – préavis N° 11/2014
9. Budget 2015 – préavis N° 9/2014
10. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – A. MASCALI – R. MEROZ – J.-L. PHILIPPIN – J.-L. RAY – A. ROBERT

Absents : M. SANGUINETTI

2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

3. Communications du bureau

Le PRESIDENT donne les dates prévues du Conseil Communal pour l'année 2015 :

4 février 20h; 25 mars 20h; 24 juin (+repas) 18h30 ; 23 septembre (sous réserve) 20h ;
28 octobre 20h ; 8 décembre (mardi) 20h.

4. Informations de la Municipalité

C. FIGEAT :

- Le SYNDIC est présent en ce moment à une séance du Conseil Régional qui étudie la suite à donner après le refus du PIR (Programme des Investissements Régionaux). Il s'est beaucoup investi sur ce projet. (voir <http://www.teresainte.ch/region/cote20141212.htm>)

- Mme G. Bosshart va prendre sa retraite fin janvier. La Municipalité la remercie pour tout le travail réalisé.
Suite à son départ, un réaménagement va être fait au sein de l'administration communale. Mme Nora Rouche a été nouvellement engagée. Elle possède une très forte expérience au niveau comptable. Elle pourrait aussi reprendre à terme le poste de Mme Imboden lorsque cette dernière souhaitera prendre sa retraite. Une transition facile pourra donc s'opérer.
- Le couvert pour les boulistes est terminé. Ces derniers en sont ravis. Budget initial CHF 75 000 VS coût total CHF 86 000. Dans le projet initial, les écoulements du toit n'étaient pas prévus. La Municipalité a décidé de rajouter des chéneaux. Ce dépassement a été en parti couvert par CHF 10 000 de subvention supplémentaire non prévue. La quote-part de la prise en charge de Mies passera de CHF 50 000 à CHF 55 000.
- Un défibrillateur est placé dans la zone d'accueil accessible de la banque Raiffeisen.
- Festival de la bonne humeur. Pour 2015, animations prévues le 30/31 octobre.
Le PRESIDENT: Idée de réaliser une fête musico-culturelle festive avec spectacles le 30/31 octobre au village (lieu à définir). Le projet est encore à son balbutiement. Il y a 6/7 personnes qui vont travailler sur le projet dans un premier temps.

S. EMERY :

- Piscine-patinoire : 5 oppositions regroupant 15 personnes dont 2 oppositions écrites par des avocats.
Le côté rassurant est que le projet en soi n'a jamais été critiqué. Ces sont les voisins qui s'inquiètent principalement des nuisances sonores. Toutes les oppositions pourraient être levées. Bien sûr des recours sont toujours possibles et c'est à ce moment-là qu'une rencontre sera faite avec les différents opposants.
Suivi du projet possible sur : http://www.terresainte.ch/piscine/gal_maquette/index.html
J.-L. RAY a réalisé des photos de la maquette durant la mise à l'enquête.
- Noël des aînés au Best Western avec une centaine d'inscrits. Verrée des ROP ce vendredi.
Enfin, Noël à l'école : tout le monde est cordialement invité.

J. WILDBERGER :

- Mies a acheté un véhicule électrique de livraison (coût CHF 24 000). Il sera surtout utilisé par la conciergerie et la voirie.
Pour une raison inconnue, une personne vient systématiquement débrancher la prise électrique de la voiture pendant la nuit (sur le parking au Sorbier). Cette personne se trompe car, d'une part, les immeubles au Sorbier appartiennent quand même à la Commune, et en plus, la Commune va se doter de panneaux solaires qui produiront 10 000 à 15 000 kWh par an VS la voiture qui consomme environ 2 000 kWh par an. Détail du couvert photovoltaïque viendra l'année prochaine.
- Verrée conviviale à la déchèterie le 19 décembre à 14h.

G. DERIAZ :

- Mise à l'enquête publique pour les 3 studios de la Maison du Village dès le 12 décembre.
- La fontaine sur la place devant l'ancienne poste est en mauvais état et présente de nombreuses fissures. C'est une fontaine en ciment datant de 1871. Cet objet est classé au niveau cantonal (classe 2).
Une expertise établit qu'elle est irréparable et émet deux propositions: construire un bassin en pierre en recopiant les dessins de la fontaine actuelle (prix CHF 120 000) ou possibilité de faire deux bassins (fabrication et transport plus aisés) pour CHF 80 000.
Vu le prix très important, la Municipalité souhaite connaître l'avis du Conseil sur le sujet.
Différentes propositions sont faites par les conseillers / Municipalité :
 - Colmatage des fissures : à priori un investissement de quelques milliers de francs à intervalles régulières dans le temps (peut-être tous les 10 ans).
 - Fontaine conservée à titre décoratif sans eau : il y a déjà une fontaine avec eau juste en face (Raiffeisen)
 - Remplacement par une fontaine plus modeste/ actuelle : quelle serait le différentiel de prix par rapport aux CHF 80 000 / CHF 100 000 énoncés plus haut ?

Le PRESIDENT procède à un vote consultatif et demande au Conseil s'il souhaite garder la fontaine en l'état en la réparant.

Cet objet consultatif est accepté par 33 oui, 3 oppositions, 2 abstentions.

5. Election complémentaire au sein de la Commission ad'hoc pour la sécurité

La Commission ad'hoc pour la sécurité avait proposé à la dernière séance d'intégrer une conseillère. C. ZÜNDEL est candidate. A. MASCALI qui a transmis au PRESIDENT qu'il est passablement occupé cède volontiers sa place. Pas d'autres candidats.

C. ZUNDEL est élue par acclamation, A. MASCALI cédant sa place.

6. Election d'un suppléant au Conseil intercommunal du Conseil régional

J.-P. STREIT est actuellement délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional. Il faudrait un délégué en cas d'absence de J.-P. STREIT.

M. BERTINAT se porte volontaire.

M. BERTINAT est élu par acclamation.

7. Projet de réaménagement du centre du village et du carrefour du chemin de la Faverge – préavis N° 10/2014

G. DERIAZ :

- Objectif de redonner de la vie et de l'espace aux piétons. En effet, il y a plusieurs commerces autour (épicerie, restaurant, poste, etc).
- Un tilleul sera planté sur la place du village.
- Des plans ont été transmis aux conseillers dans le préavis. Ce sont des esquisses. Les derniers plans définitifs et qui font foi lors de la construction ont été affichés sur le mur de la salle.
- Les petits détails d'aménagement urbain (mobiliers urbains et végétalisation) tels que présentés sur les plans peuvent encore être discutés par la suite au moment de leur réalisation.
- L'entier du dossier a été étudié par les Commissions.

E. FLEURY :

- Le redressement de la route et son nouvel aménagement ne rendra pas le lieu plus sûr pour les piétons (si ce n'est les passages piétons déplacés par rapport à la situation actuelle) et engendrera une augmentation probable de la vitesse des voitures.
- chemin de la Faverge : les places de parking ne possèdent pas le dégagement arrière nécessaire. E. FLEURY a mesuré 4.83m de dégagement. Les normes nécessitent selon lui 5.77m et comme il y a des fers forgés sur la façade du bâtiment voisin, il faudrait 6m. Il mentionne aussi que les cases handicapées doivent faire 3.5m de large.
- Carrefour de la Vy à Vaux est trop étroit. Dans le futur, le développement du quartier des ouches engendrera un trafic supplémentaire.
- Inventaire des places de parking ? -> La Municipalité lui indique qu'il y en a 21 actuellement et 20 dans ce projet soit la perte d'une place.
- E. FLEURY encourage un chevauchement des travaux sur les vacances scolaires.
- Durée des travaux ? -> Municipalité : différentes entreprises mises en concurrence estiment les travaux de génie civil entre 4 et 6 mois. Le gêne sur la circulation ne sera pas sur toute cette durée.
- Conclusion personnelle de E. FLEURY : CHF 1.125 millions est trop cher par rapport aux avantages induits. Il s'oppose à ce préavis.

G. DERIAZ : La Municipalité est consciente que les places contre le bâtiment de la vieille poste seront plus serrées. La bande de verdure devant les places peut être réduite mais il ne sera pas possible d'avoir 6m.

S. MEYLAN :

- Aurait souhaité les plans définitifs sur projecteur.
- Le stationnement vélo privé/public affiché sur le plan est faux. Il est du domaine privé.
- Pense aussi qu'il est dommage de réduire la Vy à Vaux sachant l'augmentation du trafic à terme.

G. DERIAZ mentionne que ces points ont été modifiés sur les plans définitifs. Ces derniers auraient été difficilement lisibles en format A4. C'est pourquoi les plans d'esquisse ont été envoyés à la place. Les Commissions ont consultées les plans définitifs.

S. MEYLAN mentionne aussi que c'est trop cher pour les avantages générés.

P. MEIER et G. DERIAZ : le réaménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne poste se fera dans la foulée.

F. BUENSOD (Commission des travaux) :

- Le projet est complexe avec la présence de débouchés de nombreuses rues.
- Aujourd'hui l'endroit est antipathique (présence de murets et d'obstacles).
- Le projet vise à rétablir la continuité de l'espace comme sur les photos d'époque.
- La commune mise sur ce lieu. En effet, elle a déjà acheté la Couronne et va transformer l'ancienne poste.
- La question de la sécurité a été attentivement étudiée par les architectes et ingénieurs. C'est un type d'aménagement qui se fait de nos jours. La courbe du virage et le revêtement du sol séparent les différents flux tout en gardant une impression de continuité.
- La Commission est convaincue par ce projet.

G. SAGNA pense aussi qu'il serait bien de voir le projet sur projecteur. Il est difficile de s'approprier le projet et de se le représenter en l'état actuel.

S. MEYLAN et G. DERIAZ sur le déplacement de l'épicerie « Chez Dom » : un projet relativement abouti au niveau de la conception. Cette dernière est informée et très motivée. La Municipalité a négocié avec elle divers éléments. Le projet sera présenté au Conseil.

R. SACCA et G. DERIAZ : il n'y a pas de garantie que la Poste va rester à Mies sur le long terme.

G. MARCHAND :

- N'est pas si sûre que l'épicerie restera à terme. Sa propriétaire a un certain âge. C'est une petite épicerie de secours.
- Par ailleurs, plusieurs personnes du village lui ont dit qu'elles n'étaient pas d'accord avec le projet.
- Elle aurait aimé voir un rendu en 3D pour se rendre compte du projet.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK, avec le risque que la poste et l'épicerie disparaissent à terme, pense qu'il est d'autant plus important de créer un bel espace avec un bel aménagement urbain.

C. FIGEAT : En fonction des diverses remarques, la Municipalité reporte le préavis au prochain Conseil de janvier.

P. MEIER, indépendamment des remarques, mentionne qu'il y a des Commissions qui ont étudié le projet en profondeur et qu'il fait confiance aux rapports de ces dernières.

8. Projet de construction de deux nouveaux courts de tennis – préavis N° 11/2014

G. DERIAZ :

- Difficulté d'obtenir plusieurs devis pour la construction des courts de tennis dû à la situation de quasi monopole de l'entreprise Jacquet. La Municipalité s'est battue pour obtenir un deuxième devis d'une autre entreprise. Ce devis a été reçu hier.
Bref, deux devis obtenus : Jacquet et Swiss Tennis (entreprise valaisanne créée par Arnaud Clément ancien joueur français de tennis). Les deux devis sont comparables en terme de contenu et de prix.

Jacquet : CHF 573 000 VS Swiss Tennis : CHF 500 000 (avec quelques éléments en moins pour ce dernier). Différence de CHF 70 000. La Municipalité va étudier cela dans le détail.

- Le budget proposé ce soir a été fixé par rapport à l'entreprise Jacquet, le seul devis reçu jusqu'à hier.

E. FLEURY suggère de voter le crédit sur la somme totale à savoir CHF 580 000. Mies est maître d'ouvrage. Cela évitera qu'un retard du paiement du Tennis Club puisse bloquer le projet. Il faudrait alors attendre de voter un crédit supplémentaire en cas de problème.

S. MOSES (Commission des finances) sur les loyers futurs à encaisser: Pour les deux anciens courts en dur CHF 4 500 sont perçus. Le futur loyer pour les deux nouveaux courts en dur sera de CHF 15 000. Ce dernier montant sera payé entièrement par le Tennis Club à Mies car Tannay ne financera pas les deux nouveaux courts. Les CHF 6 500 de loyer pour les courts en terre battue seront toujours répartis en deux entre Mies et Tannay.

Par conséquent, le nouveau loyer pour Mies sera de CHF 18'250.

R. CLAVIEN demande si l'infrastructure tiendra compte de la possibilité de rajouter une éventuelle bulle dans le futur. Il y a en effet beaucoup de juniors qui s'entraînent là bas.

G. DERIAZ mentionne que l'infrastructure pour une éventuelle bulle a été prévue vu la faible différence de prix lié à cet ajout. A noter que la Municipalité actuelle ne va pas en installer une. Cependant, dans le futur, il y aura la possibilité de le faire.

B. GAUD et G. DERIAZ sur le type de revêtement : Green Set Grand Prix, un revêtement un peu plus souple que celui des courts actuels.

Quant à récupérer et remettre en état les anciens aménagements extérieurs comme l'éclairage des anciens courts, cela reviendrait plus cher que d'en commander des nouveaux. Pour rappel, une partie des infrastructures à près de 30 ans.

F. BUENSOD (Commission des travaux) : La Commission a souhaité qu'une butte anti-bruit soit rajoutée côté Genève pour protéger les zones villas des courts de tennis et du futur mur d'entraînement.

La Commission des travaux recommande, sous réserve de l'adjonction d'une butte anti-bruit côté Versoix, l'acceptation du préavis municipal n°11/2014 en vue de la construction de deux nouveaux courts de tennis dans le quartier au Sorbier.

S. MOSES (Commission des finances) recommande au Conseil d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 450 000 pour le financement des deux nouveaux courts de tennis.

Le PRESIDENT mentionne que le TCMT (Tennis Club Mies Tannay) s'engage à payer sa part. On n'est pas dans la situation d'attente de subventions qui pourraient tarder à arriver.

E. FLEURY note que certes un accord a été trouvé mais il n'y a pas de convention formellement signée.

Le PRESIDENT procède au vote pour autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction de deux courts de tennis et d'un mur d'entraînement dans le secteur au Sorbier, de lui octroyer un crédit de CHF 450 000.- pour le financement de ces travaux et de financer cet investissement de CHF 450 000.- par la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti sur une durée maximale de 30 ans. Une lettre d'engagement signée par le TCMT pour un montant de CHF 130 000.- sera demandée avant le début des travaux. Une butte anti-bruit côté Versoix sera ajoutée au projet. (préavis n°11/2014)

L'objet est accepté à l'unanimité, 1 opposition, 0 abstention.

9. Budget 2015 – préavis N° 9/2014

C. FIGEAT :

- Lors du dernier Conseil une baisse de 3 cts a été décidée. Le budget 2015, basé sur un taux de 49 cts, prévoit une perte d'environ CHF 1.6 millions.
- Cette perte est en grande partie liée à l'augmentation de la facture sociale (CHF +1.361 millions) et à l'augmentation du fonds de péréquation (CHF +530 000).

- L'augmentation de CHF 530 000 provient presque exclusivement de la bonne santé de notre commune, notre point d'impôt ayant augmenté d'environ CHF 50 000 depuis l'année de référence 2012.
- Administration générale :
 - pour 2015, baisse de la masse salariale d'environ CHF 12 000 suite au départ à la retraite de Mme Bosshart et à la réorganisation des tâches du bureau. La nouvelle personne engagée aura un taux d'activité de 50% (VS Mme Bosshart 60%) et aura un salaire inférieur vu son plus jeune âge et expérience.
 - La Commission des Finances avait demandé un aperçu clair de la masse salariale de la commune :
 Totale de la masse salariale administrative :
 2013, CHF 316'000 ; 2014, CHF 320'000 ; 2015, CHF 308'000
 Totale de la masse salariale globale de la commune :
 2013, CHF 748'000 ; 2014, CHF 771'000 ; 2015, CHF 741'000.
 Les CHF 771'000 de 2014 comprennent le salaire de P. BIGNENS. En 2015, il n'y aura plus ce salaire. Il est donc plus juste de comparer l'évolution de CHF 748 000 à CHF 741 000. Bref, globalement les salaires sont bien maîtrisés.
 - Un montant de CHF 40 000 est budgété pour le réaménagement des locaux de l'administration communale.
 - Le 1^{er} août sera organisé cette année à Mies (tourne entre Mies, Chavannes des Bois, Tannay).
 - CHF 30'000 budgété pour l'organisation du Festival de la Bonne Humeur.
- Finances :
 - L'approche retenue pour budgétiser les revenus de la commune, notamment l'impôt sur le revenu et la fortune : sur la base de 2013, on rajoute 1.5% de croissance annuelle et puis on corrige cela par le nouveau taux d'impôt (49 cts pour 2015).
 - Pour les revenus aléatoires comme les gains immobiliers, la Municipalité a été très prudente pour 2015. Jusqu'à présent, des bonnes surprises sont apparues. En 2014, une grande parcelle a été vendue et a provoqué un gain immobilier d'environ CHF 4 millions. Ces bonnes surprises ne se représenteront pas chaque année et l'activité immobilière est très calme actuellement.
- Domaine et bâtiments :
 - Différentes dépenses à prévoir pour 2015 pour un montant total de CHF 170'000 : changement du grillage et du portail + barbecue fixe à la plage, amortissement de la Maison du village sur 4 mois (lié à un objectif de mise en location des studios dès septembre 2015), réfection façade Chauchay, couvert à la voirie pour véhicules avec toit photovoltaïque, assainissement du stand de tir intercommunal.
- Travaux :
 - Augmentation de la participation aux frais de fonctionnement de la nouvelle STEP (CHF 368'000 budgété VS CHF 73'000 dans les comptes 2013). Cependant, des réserves avaient été accumulées pendant de nombreuses années. Mies et Tannay vont donc maintenir le coût d'épuration à 70cts/m³ alors qu'il devrait être maintenant nettement plus haut. Les Myarolans profiteront donc de ces réserves pendant plusieurs années. Par la suite, le coût d'épuration sera augmenter progressivement.
 - Pour les déchets, 2014 sera une année de référence (année complète et représentative). Courant 2015, une analyse détaillée sur le coût des déchets sera réalisée. Des changements possibles au niveau de la facturation seront alors étudiés.
- Instruction publique et cultes
 - Petite augmentation liée à l'augmentation du nombre d'élèves.
- Police
 - Petite augmentation liée à la possibilité d'engager, avec plusieurs communes voisines, un assistant de sécurité publique. Il gèrera plutôt des problèmes liés aux incivilités (parking, circulation vers l'école, chiens non tenus en laisse, etc)

- Facture sociale
 - Nouvelle forte hausse de la facture sociale annoncée à CHF 6.8 millions pour 2015 VS CHF 5.2 millions dans le budget 2014. Elle provient des bons résultats de 2013. Bref, CHF 6.8 millions ont été budgétés. Une rétrocession pourrait s'opérer par la suite.
 - Comme en 2013, en 2014, le 50% des impôts conjoncturels seront provisionnés afin de lisser cette augmentation de la facture sociale dans le futur.
- En conclusion, le budget 2015 affiche une perte de CHF 1.6 millions. Les bénéfices cumulés fin 2013 s'élèvent à CHF 10 millions et les rentrées fiscales 2014 semblent extrêmement élevées. La commune peut donc aisément absorber cette perte.

S. MASCALI (Commission des finances) remercie la Municipalité pour le tableau extra-comptable relatif à la masse salariale de la commune et propose de le mentionner avec le budget de chaque année. La Commission recommande d'approuver le budget 2015.

P. MEIER souhaite que la bonne santé financière de notre commune ne se traduise pas exclusivement par une baisse des points d'impôt. Il mentionne qu'une réunion en 2012 concernant la taxe déchets avait établi un certain nombre d'engagements qui n'ont pas été respectés à ce jour.

P. MEIER, R. CLAVIEN, S. MASCALI, C. FIGEAT : Plusieurs communes proposent des baisses de taxes à certaines tranches de la population (aux familles par exemple). D'abord, la marge de manœuvre est relativement faible (pollueur/payeur). Ensuite, on note que la nouvelle déchèterie a un coût qui se répercute sur le montant de la taxe. Certaines communes voisines n'ont pas une telle infrastructure de qualité. Ces dernières devront à terme également investir et leur taxe augmentera d'autant. Enfin, la baisse d'impôt pour 2015 est semblable à une baisse de la taxe forfaitaire. Toutefois, on remarquera que la baisse des points d'impôts profite moins aux contribuables moins aisés. Pour finir, on notera que la Municipalité a bien prévu de se pencher sur la question.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du budget 2015 tel que présenté par la Municipalité dans son préavis n°9/2014.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

10. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales

B. GRASSET (Commission de sécurité) :

- La Commission a demandé à la Municipalité que la société SDS (Service de Sécurité) soit plus présente pendant la période des fêtes de fin d'année.
- Le « tout ménage » en préparation est actuellement à Lausanne auprès de la commission de protection des données pour vérification.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX fait part de sa dernière expérience. Sa maison a été visitée la semaine dernière à 05h36 pour la 4^{ème} fois en 13 mois. Il a fait poser des détecteurs extérieurs permettant de réagir avant que les malfrats soient à l'intérieur. Il met en avant le confort d'avoir un agent en ligne 15 secondes après le déclenchement de l'alarme. Il montre volontiers son installation aux conseillers intéressés.

S. MEYLAN : AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre-Sainte) et ASCOT (Association scolaire de Terre-Sainte) ont voté leur budget pour 2015.

C. FIGEAT : Il y a une augmentation du budget liée à une participation et un nombre d'élèves qui augmentent.

P. MEIER : Il y a un autre paramètre important au niveau des rentrées pour les UAPE (Unités d'accueil pour écoliers) notamment. Il y a moins d'élèves dont les parents ont des revenus taxés au maximum. Ce sont maintenant une majorité de revenus plus modestes donc la participation des parents à la garde de l'enfant est moindre.

C. FIGEAT : En effet, la participation des communes augmente un peu car le niveau moyen de revenus des parents qui placent leur enfant est plus bas.

G. MARCHAND note qu'il ne faut pas oublier la concurrence entre public et privé. Pour de bons revenus, le privé est meilleur marché. Par conséquent, le public chasse les bons revenus. Ceci est une absurdité.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER signale aussi que le public chasse les bons revenus par le fait que c'est réservé aux familles où les deux parents ont une activité lucrative. Les familles où le revenu d'un des deux conjoints suffit à la famille n'ont plus accès aux UAPE.

S. EMERY note que le problème actuel est qu'il y a trop de familles qui veulent bénéficier de ce genre de service. La nouvelle UAPE a été construite il y a environ 4 ans pour 48 enfants. Une classe supplémentaire a été mise à disposition l'année passée pour accueillir maintenant 60 enfants et ce n'est toujours pas assez. Il y a 120 élèves à l'école. Cela reste des choix politiques. Quelque part, il semble quand même logique que les bas revenus soient soutenus un peu plus. Aujourd'hui déjà, beaucoup disent que les UAPE coûtent très chers. Les UAPE doivent refuser beaucoup d'élèves dans toute la Terre-Sainte.

C. STEVENS mentionne que ce n'est pas non plus logique que quelqu'un qui paie des impôts et vit dans une commune ne puisse pas laisser son enfant dans cette commune entre midi et 14h. Certes, cela coûtera plus cher à la commune mais un couple qui travaille doit pouvoir laisser son enfant le matin et le récupérer en fin d'après midi. Il faudrait voir dans le futur ce que l'on peut faire pour aider ces jeunes couples.

Le PRESIDENT émet l'idée que les gens qui ont les moyens et qui n'ont pas accès aux UAPE pour l'instant seraient peut-être prêts à payer plus cher pour placer leur enfant.

S. EMERY rappelle qu'il y a dix ans il n'y avait pas encore d'UAPE. Face à l'engouement actuel, des solutions seront trouvées dans le temps.

P. MEIER rappelle que si on souhaite un changement, c'est une volonté politique. Il y a une délégation du Conseil communal à l'AJET. S'il y a des sujets qui vous préoccupent, il est possible de les présenter lors de l'assemblée de l'AJET. Nous pouvons porter ce type de réflexion.

11. Divers et propositions individuelles

P. MEIER :

- Verrée de l'Avent au pressoir Meylan ce vendredi.
- Couvert pétanque: projet multifonctionnel VS architecture effective. Configuration très adaptée à la pétanque, moins pour le côté multifonctionnel.

G. DERIAZ : La Municipalité a aussi relevé ce point en voyant les plans. L'idée de charpente en bois, plus esthétique, a été privilégiée (VS tubes métalliques) mais c'est un peu moins confortable sur les bords du terrain. Le lieu reste d'abord et avant tout un terrain pour les boulistes.

J. WILDBERGER : il y a une aussi raison pratique pour ces renforts : normes à respecter au niveau du vent et du poids de la neige.

S. MASCALI :

- Nouveau couvert pétanque est-il éclairé ? -> oui.
- Route Suisse à l'emplacement de l'ancien garage Lanzilotto, il y a un container/baraquement. Est-ce normal ?

G. DERIAZ : Non, pas d'autorisation. Le propriétaire a prouvé que c'était un container de dépôt. Un délai a été donné à fin mars 2015 pour l'enlever.

- Dépôt de véhicules en face du garage Peugeot Bleu Léman. Est-ce normal ?

G. DERIAZ : C'était une petite déchetterie auparavant. Ce parking a été mis à disposition de façon transitoire suite à l'incendie. L'affaire a ensuite été un peu oubliée. La Municipalité va régler cette situation afin que le dépôt de voitures sur le parking soit enlevé.

C. FIGEAT mentionne que ce parking avait été mis à disposition gracieusement pendant la période des travaux. La Municipalité a d'ores et déjà écrit une lettre. Le délai pour retirer ce dépôt est fixé à fin décembre 2014.

W. ZAINZINGER et divers intervenants :

- De nombreuses poubelles publiques ont été démontées ?

J. WILDBERGER : certaines personnes déversent leurs déchets ménagers dedans. La Municipalité étudie la pose de nouvelles poubelles pour leur rendre la tâche plus ardue.

- Nombreuses bouteilles et cannettes le long de la route vers la gare.

- J.WILDBERGER note que c'est le premier endroit où les nouvelles poubelles seront posées.
- Dépose des poubelles avant de partir en vacances : quand le ramassage de correspond pas à la date de départ en vacances, il faut s'arranger avec ses voisins qui ont des containers privés.

Le PRESIDENT (pour la guinguette) recherche d'anciennes photos des années 70 de personnages de Mies pendant leurs activités.

E. FLEURY : Cour du parking de la Couronne = bain de pieds assuré les jours de pluie.

J. WILDBERGER mentionne qu'un projet existe pour la goudronner.

C. FIGEAT informe qu'elle n'est pas la propriété de la Commune. Mies est en négociation avec la propriétaire en vue d'une participation aux travaux. Pour l'instant, la Couronne loue simplement la cour pour ses clients.

J.-P. STREIT mentionne que le remplissage des trous s'est dégradé très rapidement car la matière utilisée n'était pas bonne.

B. GRASSET souligne que le sens de parcage était beaucoup plus logique à l'époque.

C. FIGEAT informe la présence d'un appartement avec une fenêtre de l'autre côté de la cour. On nous a demandé de mettre les voitures dans le sens actuel.

G. MARCHAND et la Municipalité : les trois studios n'auront pas de place de parking dans cette cour. Il y aura probablement la mise à disposition de places à un autre endroit.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h10.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER